

# le Quinze

QUINZE - ORANGERIE

Le Quinze est le journal de l'A.D.I.Q.

MARNE/ANVERS - MUSICIENS - ROTTERDAM - FORÊT NOIRE - LIMITROPHES

Association de Défense des Intérêts des Quartiers Centre-Est de Strasbourg depuis 1926

Mai 2011

## Jardin Botanique

Améliorer les rapports avec le public

p.18

## Erckmann-Chatrian

Une rue, deux écrivains

p.6

## Rue Goethe

Un projet contesté

p.3

## Le Baeckehiesel

Souvenirs du quartier

p.8

*Les Jardinet de façades : des éléments de charme du quartier (ici rue de Reims)*



## URBANISME

Rue Gœthe	p 3
Macromolécules	p 4
PLU et zone industrielle	p 4
Médaille expliquée	p 5

## CULTURE

La rue Erckmann-Chatrian	p 6
Opération Livres en liberté	p 7
La passerelle Ducrot	p 7

## SOUVENIRS DU QUARTIER

Le Baeckehiesel	p 8
-----------------	-----

## VIE DE QUARTIER

Ça va ou ça va pas?	p 13
Cours de gym	p 13
Disparitions	p 13
Vide-grenier	p 14
Concours quartiers fleuris	p 14
Bonne recette	p 14

## ENVIRONNEMENT

Bateaux promenade	p 15
Odeurs au Pont d'Anvers	p 15
Paniers Bio place Arnold	p 15

## NOUVEAU DANS LE QUARTIER

O bonheur des Mamans	p 16
L'Ilozen	p 16
Les Ateliers Phénix Serein	p 17
Cycl'ollier	p 17

## PATRIMOINE

Craintes pour la maison alsacienne	p 18
------------------------------------	------

## ESPACES VERTS

Jardin botanique	p 18
Aménagement bassin des remparts	p 19
Parc de l'Orangerie, suite	p 19
Naviscope et Pasteur en détresse	p 19
Bateaux logements	p 19

## FÊTES

Fête 13 juillet place Conseil des XV	p 20
Fête de quartier place Arnold	p 20
Saint Nicolas sur Moscova	p 20

# Permis de construire : Et l'aspect extérieur alors ?



C'est souvent que l'on se dit, face à une construction à l'aspect déroutant « C'est incroyable qu'on ait laissé faire ça »...

Du côté des mairies, on se défend en disant qu'on ne peut empêcher une construction si celle-ci est conforme aux règles d'urbanisme. Les plaignants peuvent même s'entendre dire de la part des élus que les appréciations critiques qu'ils portent sur l'aspect de telle construction relèvent de la subjectivité, voire du subjectivisme... **Subjectif!** Le mot est lancé. La parade absolue pour justifier un permis de construire déconcertant et ne pas le retirer. Ceci dit, on comprend un peu les élus : retirer un permis qu'ils viennent d'accorder ne serait-il pas reconnaître avoir commis une erreur, ou que leurs services n'ont pas bien fait leur travail ? Sans parler des réactions hostiles des bénéficiaires de permis qui se les verraient retirer.

C'est pourquoi les édiles, dans la plupart des cas, ne retirent pas les permis de construire lorsque leur est demandé par des habitants ou associations au travers du dispositif de recours gracieux.

En réalité les maires disposent d'un moyen efficace pour **refuser un permis** de construire trop « créatif ». Le législateur, par l'article R.111-21 du code de l'urbanisme, les a dotés de la possibilité de refuser des constructions qui, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou leur aspect extérieur, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants. Ce texte est intégré dans les plans d'occupation des sols (POS) et dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Toutefois dans la pratique il est rare qu'il en soit fait application.

A Strasbourg le POS ajoute à ces dispositions, reprises dans l'article 11, que la définition volumétrique et architecturale des façades et toitures doit s'intégrer à la composition de la rue, la place, de l'îlot... Et pourtant on voit trop souvent des cas comme ceux du 17 rue Goethe des Macromolécules (articles dans ce numéro), un peu comme si les élus successifs en charge de l'Urbanisme faisaient abstraction de l'aspect extérieur des projets de construction. Ils sont pourtant tenus par la loi d'y veiller, en s'assurant que le projet ne tranche pas avec un habituel traditionnel ou un style architectural homogène.

La Ville prône la densification urbaine et pousse à ce que soient construites les « dents creuses » comme l'on dit. Déjà que l'intérêt de la densification est discutable (articles dans nos précédents numéros), le minimum ne serait-il pas que ces « remplissages » se fassent **en cohérence** avec les secteurs concernés ?

Jean-Luc DÉJEANT  
Président de l'ADIQ

## Quelques rédacteurs de ce numéro



Yveline MOEGLÉN



Benoît KAH



Jacques de BONNIÈRES

## Conseil d'administration de l'ADIQ

### Président

Jean-Luc Déjeant

### Vice-présidents

Aimée Rudolf

Yveline Moeglen

Benoît Kah

### Secrétaire

Jacques de Bonnières

### S. Suppléant

Jean-François Cardonne

### Trésorier

Bernard Dumont

### T. Suppléant

Rémy Elchinger

### Membres d'honneur

Mme Alexandre Jesel

M. Jean-Gilbert Mawet

M. Roland Ries

### Membres

Annick Ménard

M-M. Storme

Alice Bouché

Jacques Ledig

Anne-Marie Bourgon

Marie-Hélène Roussel

Michèle Heitz

Francis De

Joëlle Haer

Frédéric H

## A.D.I.Q.

Directeur de la publication : Jean-Luc DÉJEANT

Coordination : Yveline MOEGLÉN

Publicité : Benoît KAH

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2011

Tirage : 12 000 ex.

Impression : Valblor Illkirch - Tél. 03 88 65 44 30

11050794



PEFC/10-31-1620



PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Siège social et adresse postale :

12, bld Jean-Sébastien Bach - 67000 Strasbourg

Tél. 06 73 97 16 04 (rép.)

adiq67@gmail.com - www.adiq.fr

## DEMANDE D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT À L'ADIQ

### Association de Défense des Intérêts des Quartiers centre-est de Strasbourg

M. / Mme \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

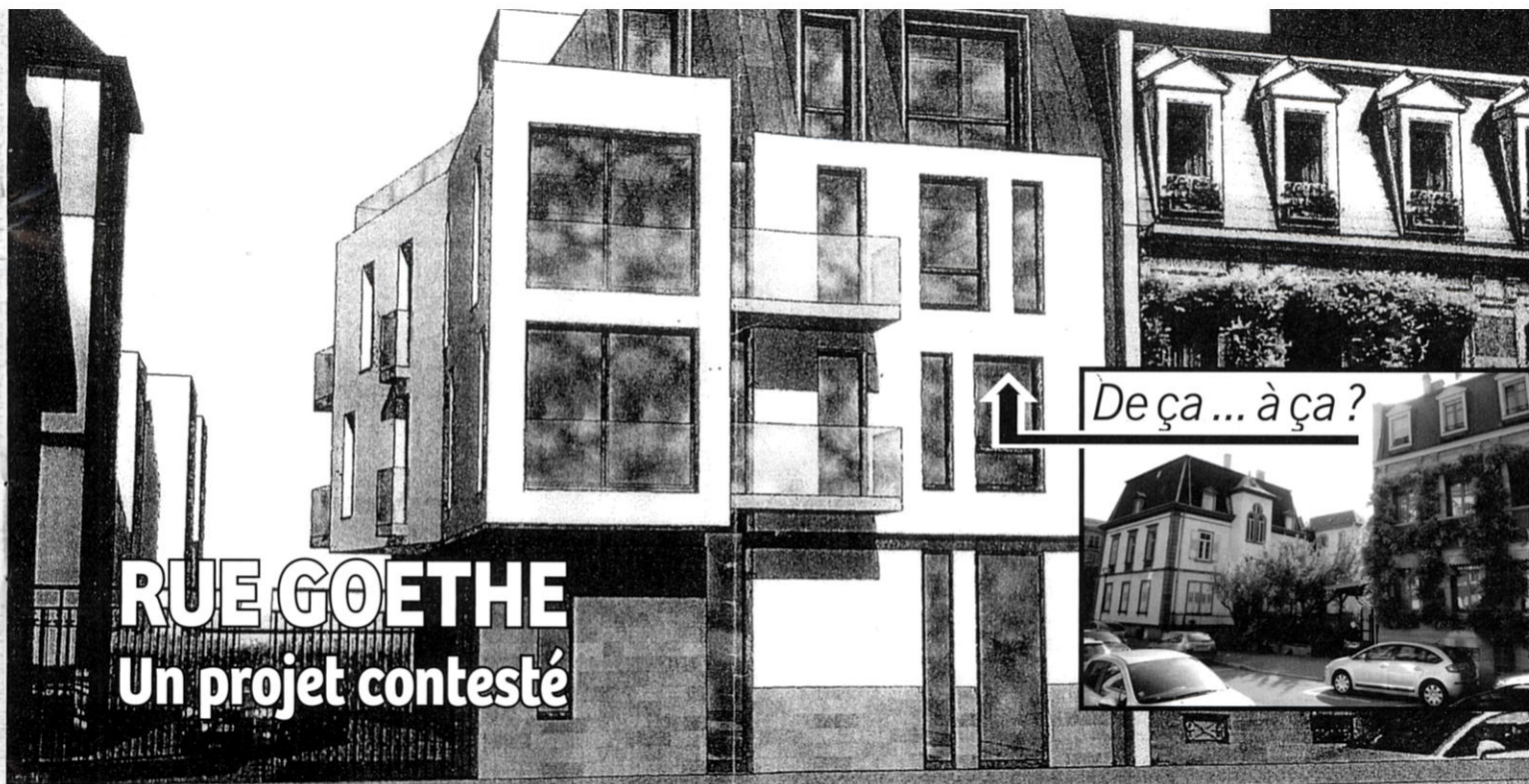
Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

Merci de retourner ce coupon accompagné d'un chèque de 15 € (montant par foyer et par année civile, les adhésions au dernier trimestre valant pour l'année suivante) à : A.D.I.Q. - 12, bld Jean-Sébastien Bach - 67000 STRASBOURG

Les adhérents reçoivent le journal Le Quinze par courrier personnel. Ils sont avertis par courrier des débats organisés par l'ADIQ, bénéficient de prix préférentiels pour certaines activités et manifestations de l'ADIQ et reçoivent des informations sur le quartier par courriel.





**En février 2011, un permis de construire a été accordé pour la construction d'un immeuble dans le jardin de la maison du 17 rue Goethe. La propriété était louée à la Direction régionale Jeunesse et Sport avant d'être vendue au promoteur IMMOVAL, auteur du projet.**

Le projet prévoit notamment la construction d'un immeuble collectif d'aspect moderniste d'une hauteur d'une quinzaine de mètres au faitage, et la disparition de facto du jardin de la propriété, avec démolition d'un petit bâtiment à colombages d'époque XIXe siècle faisant aujourd'hui office de garage.

Alertés par les riverains, nous avons attiré l'attention de M. le Maire venu rencontrer les habitants le 9 avril 2011 en lui montrant le terrain. Dans un second temps l'ADIQ a été conduite à déposer un recours gracieux en avril 2011 visant au retrait dudit permis de construire, pour les motifs suivants. Plusieurs habitants ont d'ailleurs fait de même de leur côté.

### Caractère de la rue Fischart

La construction projetée sur le terrain du 17 rue Goethe aura sa façade principale et son entrée rue Fischart, accolé sur la gauche de l'immeuble XIXe siècle du numéro 1. La rue Fischart est une des rues de ce secteur de la Neustadt dont l'homogénéité architecturale est encore assez bien préservée.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment collectif avec une façade moderniste blanche, de vastes fenêtres en aluminium noir sans volets, des fenêtres latérales en forme de meurtrières, et des avant-corps et grands balcons faisant saillie sur la rue Fischart sur 1,30 m de profondeur munis de garde-corps en verre...

Du côté impair de la rue Fischart, celui du projet, les immeubles sont dans le style du XIXe siècle et ne détiennent aucun balcon. C'est dire l'effet visuel auquel il faut s'attendre.

### Intérêt du quartier universitaire et de la Neustadt

Le 17 rue Goethe se situe à proximité immédiate du quartier universitaire d'époque wilhelmienne et de son Palais classé Monument Historique. La rue Goethe, une des plus belles de la ville, a déjà souffert des incursions dommageables des promoteurs (sans parler du monstrueux institut de botanique, heureusement voué à la démolition).

Il est surprenant que l'Architecte des Bâtiments de France ait pu émettre un avis favorable pour un tel projet dans ce secteur de la Neustadt. Car il est devenu indispensable de prendre garde que, par petites touches, certains promoteurs ne continuent à porter préjudice à l'homogénéité architecturale et historique des lieux.

Ce en particulier à quelques pas du campus universitaire avec son palais et ses instituts au style classique d'inspiration Renaissance italienne. Mais également dans l'optique du projet de classement de la Neustadt au patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Enfin à l'étude du dossier nous avons relevé plusieurs règles d'urbanisme non observées. Au surplus, et ce n'est peut-être pas à négliger, c'est le dernier coin de verdure de cette rue qui risque de disparaître.

Jean-Luc DÉJEANT

**Affaire de Gout**  
TRAITEUR / ÉPICERIE FINE

- Salades variées pour l'été
- Vins fins en dégustation
- Petit déjeuner à partir de 7h30
- Possibilité de prestation de chef à domicile

28 rue de l'Yser - 67000 Strasbourg T/ 03 88 41 98 38 - ouverture 7h30 - fermeture 19h30